

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

04 octobre 2023

DATE D’AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **21**

PROCURATION(S) **11**

VOTANTS **32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSANT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n°01

SPORTS – PARIS 2024 – ACCUEIL DELEGATION ETRANGERE - SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE VAL-DE- REUIL ET LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE DU CANADA - AUTORISATION

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

Depuis les Jeux Olympiques modernes, en 1896, par le Baron Pierre de Coubertin, la France a reçu une seule fois les Jeux Olympiques d'été à Paris, en 1924. Aussi, l'attribution des Jeux 2024 à notre pays constitue-t-elle un événement exceptionnel.

La Ville de Val-de-Reuil souhaite faire partager au plus grand nombre des Rolivalois l'engouement que suscitent les Jeux Olympiques et Paralympiques, que tous conservent un souvenir fort de cet événement, élément de cohésion, d'unité et de fierté. C'est pourquoi, la ville est labellisée « Terre de Jeux 2024 », plusieurs de ses établissements scolaires ont intégré « Génération 2024 » et le Relais de la Flamme passera au cœur de notre ville le 6 juillet 2024.

La reconnaissance de Val-de-Reuil comme une terre sportive de premier plan s'illustre également à travers le classement des stades d'athlétisme couvert et découvert du Parc des Sports ainsi que du Complexe Léo-

Lagrange au rang de « Centre de préparation aux Jeux ». L'excellence de nos infrastructures autant que notre savoir-faire organisationnel ou encore le cadre et la qualité de vie que nous proposons ont été appréciés par plusieurs délégations étrangères qui nous ont visitées. A ce jour, la délégation saoudienne dans différents sports et la délégation paralympique canadienne de volleyball féminin ont manifesté la volonté d'établir leur base-arrière à Val-de-Reuil et dans nos équipements.

Après de nombreux échanges relatifs à leurs besoins, avec le concours de la Région Normandie pour les transports intramuros, nous nous entendons avec le Comité paralympique canadien sur la conclusion du contrat ci-annexé.

Il s'agit, pour les paravolleyeuses canadiennes, d'être hébergées dans un hôtel du Parc d'affaires des Portes et de s'entraîner dans la salle Tony-Parker du complexe Léo-Lagrange, du 18 au 24 août 2024. La délégation canadienne prendra ses marques dans notre ville, du 5 au 8 novembre prochain, avant de s'envoler vers les championnats du monde de paravolleyball qui se déroulent au Caire.

Comme mentionné dans le contrat et ses annexes, cet accueil implique des temps d'échanges avec la population, les associations sportives, les médias. La mise à disposition des équipements et les services rendus par la collectivité seront facturés.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **ACTE** l'accueil de la délégation paralympique de volleyball féminin du Canada,
- **APPROUVE** les termes du contrat annexé à la présente délibération, qui précisent les engagements réciproques de la Ville et de la délégation accueillie,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout acte afférant,
- **AUTORISE** la perception des recettes liées à la conclusion de ce contrat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET